

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du jeudi 4 juillet 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 8

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Roger BRUN, Sonia FAGOT, Isabelle LELIARD, Pierre MIDOL, Dominique MONNIER.

Date de convocation :

24/06/2024

Date d'affichage :

24/06/2024

Absent : Valentin TRESY (procuration à Laurent MASSON)

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

OBJ.

Remplacement pompe de source

Conformément aux attendus exprimés lors du précédent conseil municipal par l'ensemble des conseillers, Laurent MASSON présente le devis de l'entreprise EURL REMY PROST concernant le remplacement de la pompe de relevage du château d'eau, pompe ayant pour utilité de remonter l'eau de la source dans le réservoir. Le devis est d'un montant de 3407 € HT, soit 4088.40 € TTC. L'ensemble du conseil municipal estime nécessaire d'entretenir et de maintenir fonctionnel cet élément emblématique du patrimoine de la commune.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de valider le devis de l'entreprise REMY PROST pour un montant de 4088.04 € TTC pour le remplacement de la pompe de source.

Autorise le maire à signer tout document s'y afférant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, MASSON Laurent

La Secrétaire de séance, Isabelle LELIARD

